

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 48

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 05/192 :**

Prise en charge de diverses prestations en matière de logistique pour les manifestations sportives

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

**REPRESENTE (S) :**

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

**ABSENTS :**

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Le Maire,  
  
David LORION

Actués de réception en préfecture  
874-2497-1454-20260901-2026-5-192-DE  
Date de réception : 04/09/2026  
Date de réception préfecture : 04/09/2026

**Affaire n°05/192 : Prise en charge de diverses prestations en matière de logistique pour les manifestations sportives.**

*Sports - Direction Générale des Services à la Population*

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville a été destinataire de demandes de logistique pour différentes manifestations d'envergure se déroulant sur le territoire communal.

Il s'avère que ces manifestations sont pour la plupart programmées en fin d'année et au vu du nombre croissant de manifestations dans cette période, les services techniques ne peuvent répondre favorablement aux différentes demandes.

Dans le cadre de la procédure interne, ces manifestations ont fait l'objet d'une validation et intégrées dans la programmation annuelle :

| Porteur du projet                   | Intitulé de la manifestation                | Date                      |
|-------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------|
| Club Bouliste de Saint-Pierre       | Grand Prix Rock Boilly                      | Du 4 au 6 septembre 2026  |
| Club Pétanque de la Saint-Pierroise | Grand Prix de la Pétanque de l'Océan Indien | Du 21 au 23 novembre 2026 |
| Service des sports                  | Zumba de Noël                               | 9 décembre 2026           |

L'organisation d'événements sportifs est un axe majeur de communication et de promotion pour la Ville de Saint-Pierre.

De plus, la Ville étant jumelé avec des villes issues des Iles de l'Océan Indien, il se pourrait que des délégations puissent être présentes.

Considérant l'intérêt que représentent ces manifestations, qui contribuent grandement à la politique sportive menée par la Ville de Saint-Pierre, il est proposé, de prendre en charge si besoin, les diverses prestations nécessaires aux bons déroulements des actions (Locations de transports et de véhicules, hébergements, sonorisation, éclairage spécifique, chaises, tables, chapiteaux, podium, gradins, sanitaires)

Le financement de cette mesure est opéré sur les lignes budgétaires : Service 24 - Antenne Sport

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER**, la prise en charge des diverses prestations pour les manifestations répertoriées ci-dessus.
- **De l'AUTORISER** lui ou l'un des adjoints délégués, dans leurs domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



**David LORION**